



Maison Claire Fontaine Politique de santé et de sécurité - Site de Méluzien

Introduction

Maison Claire Fontaine s'engage à offrir une politique de santé et de sécurité irréprochable. Cette politique est conforme à la loi de 1974 sur la santé et la sécurité au travail, au règlement de 1999 sur la gestion de la santé et de la sécurité et à toutes autres législations relatives à la politique de santé et de sécurité incluant les directives françaises appropriées. Ces dispositions sont considérées comme un prérequis minimum.

Organisation

Les directeurs de l'entreprise, Alex et Mark Elliott sont responsables du bon respect de ces dispositions au sein de Maison Claire Fontaine. Tout employé de MCF doit s'assurer de travailler dans un environnement sécurisé pour tous et de respecter les conditions mises en place.

Information générale sur la santé et la sécurité

A Maison Claire Fontaine nous croyons fermement en la création d'un environnement d'apprentissage sécurisé et approprié pour tous nos visiteurs. Nous prenons en compte la sécurité et le bien-être de nos invités avec sérieux et nous nous efforçons constamment de mettre en pratique ce principe autant que possible.

Chaque activité sportive comporte des risques, plus importants selon les activités. Nous visons à minimiser ces risques avec attention, en restant conscients et vigilants des dangers potentiels.

Le personnel de MCF est formé aux évaluations des risques et aux procédures mises en place pour toutes les excursions et activités à mener. Chaque semaine, ces procédures sont révisées pour prendre en compte les besoins particuliers de chacun des groupes.

Nous demandons à nos invités de prendre également en considération ces évaluations et ces dispositions ainsi que leur rôle important joué au côté du personnel concernant la bonne sécurité et le bien-être de leurs élèves.

Merci de faire part aux directeurs vos questions ou vos doutes sur les évaluations des risques ou les conditions mises en place.



Alarme incendie et procédures d'évacuation

Les procédures d'évacuation sont expliquées à tous les visiteurs à leur arrivée. Nous demandons à chacun des élèves et des accompagnateurs de se familiariser avec les issues de secours et le point de rendez-vous indiqué à l'arrivée. Tous les accompagnateurs doivent prendre connaissance des procédures d'évacuation. Un exercice d'évacuation a lieu le premier soir avec les enfants. Pendant l'exercice, les directeurs du centre expliquent au professeur responsable le système d'arrêt de l'alarme incendie si cette dernière se déclenche pendant la nuit.

Responsables en cas d'alarme incendie :

Pendant la journée - de 8 h 30 à 21 h

Les directeurs de MCF Alex et Mark Elliott ou le manager du centre Johann Kempler.

Pendant la nuit - de 21 h à 8 h 30

Le professeur responsable du voyage scolaire et tous les accompagnateurs de l'école.

En cas d'incendie :

1. Appuyer sur l'alarme incendie la plus proche.
2. Quitter tout bâtiment.
3. Se rassembler au point de rendez-vous le plus proche (en face de la première table de ping pong).
4. Contacter les pompiers si nécessaire.

Numéro des urgences : 18 pour les pompiers ou 112 depuis un portable

Procédures d'évacuation pendant la journée (de 8 h 30 à 21 h)

Si l'alarme incendie retentit pendant la journée, tous les élèves et tout le personnel doivent se rendre au point de rendez-vous calmement et en silence. Les élèves doivent s'aligner par dortoir avec leur professeur référent. Les professeurs de MCF appellent ensuite le nom de chacun des élèves, des accompagnateurs et des membres de MCF présents sur site, à l'aide de la liste d'urgence en cas d'incendie, qui se trouve près du point de rendez-vous. Les directeurs vérifient qu'aucune personne ne se trouve dans les bâtiments. Ceux-ci prennent alors la décision de retourner à l'intérieur des bâtiments. En cas d'absence des directeurs, le manager du centre ou un personnel de MCF prend la responsabilité des mesures d'évacuation.

Procédures d'évacuation pendant la nuit (de 21 h à 8 h 30)

Si l'alarme incendie retentit pendant la nuit, tous les élèves et tout le personnel doivent se rendre au point de rendez-vous calmement et en silence. Les accompagnateurs sont chacun responsables de leur dortoir attribué et s'assurent que tous les élèves évacuent les lieux et ferment les portes derrière eux.



Une liste des noms des élèves est affichée dans chaque chambre de professeur et sur un porte-blocs sous la tente près du point de rendez-vous.

Le professeur en charge du voyage est désigné responsable du bon déroulement de la procédure d'évacuation. Une fois l'évacuation effectuée, celui-ci déterminera les causes du déclenchement de l'alarme incendie en utilisant les informations sur le boîtier. *(Les directeurs montrent au professeur responsable le système d'arrêt de l'alarme pendant l'exercice de la première nuit)*. Les autres accompagnateurs doivent surveiller les élèves pendant que le professeur responsable cherche les causes du déclenchement de l'alarme.

A noter que le personnel de MCF se trouve dans un autre bâtiment qui n'est pas relié par la même alarme. La surveillance et la procédure d'évacuation de 21 h à 8 h 30 sont uniquement à la charge des accompagnateurs.

Procédures pour retourner dans les bâtiments après l'alarme incendie

Si l'alarme incendie se déclenche, les bâtiments doivent être immédiatement évacués. Une fois l'évacuation terminée en toute sécurité, le professeur responsable est en charge de comprendre les causes du déclenchement.

(1) Si l'alarme provient d'un incendie, alors les pompiers doivent être avertis immédiatement et tout le monde doit rester à l'extérieur des bâtiments.

(2) Si l'alarme ne provient pas d'un incendie mais peut être identifiée facilement, alors l'alarme peut être arrêtée et tout le monde peut retourner dans les bâtiments *(par exemple l'alarme peut se déclencher à cause de la fumée provenant des douches ou d'un insecte passant devant un détecteur)*.

(3) Si la cause du déclenchement est difficile à identifier, contactez les directeurs de MCF au numéro suivant : 06 42 70 11 20, ils arriveront dans les dix minutes suivant l'appel.

Issues de secours

Les accès aux issues de secours doivent toujours rester sans obstacles et libres d'accès, il est important de mettre les valises sous les lits et de ranger les effets personnels sur les étagères mises à disposition en cas d'évacuation immédiate.

Prévention

Nous demandons à notre personnel, aux accompagnateurs et aux élèves de prêter attention à débrancher tout appareil électronique et que les portes de secours restent bien fermées. Fumer est interdit dans les bâtiments. Les membres de MCF doivent s'assurer que tout appareil soit bien débranché et mettre immédiatement au courant les directeurs en cas de fuite.



Accidents

Tout accident ou incendie doit être reporté sur la fiche des incidents, conservée dans l'armoire à pharmacie. Les directeurs doivent être mis au courant de tout problème et aviseront par la suite les procédures à mettre en place.

Kit de premiers secours

Vous trouverez un kit de premiers secours dans l'armoire à pharmacie près du bar, dans chaque salle de classe, dans chaque pièce où se déroulent les activités et dans la cantine. Un accompagnateur doit toujours être présent avec le personnel de MCF si un élève a besoin de quitter une activité ou une leçon.

Les encadrants du centre emportent un kit de premiers secours à chaque excursion ou activité se déroulant en dehors du site. Un kit se trouve également dans le bus. Les chauffeurs sont tous formés aux premiers secours. Nous demandons enfin à ce que l'école emporte son propre kit de premiers secours pour les excursions en dehors du site.

Il est également important qu'un des accompagnateurs soit formé aux premiers secours. Un membre de MCF est toutefois toujours présent si besoin de se rendre chez un médecin. Cependant, les accompagnateurs restent responsables de :

- (1) Assurer la prise de traitement et de médicament aux élèves concernés, y compris pendant les activités hors site.
- (2) Prendre les décisions concernant les traitements et la prise de médicament ou de toute action nécessaire en cas d'urgence.
- (3) Informer le personnel de MCF pour tout besoin ou problème médical particulier concernant les élèves.

En cas d'urgence, le SAMU doit être immédiatement contacté et informé de la nature et du lieu de l'urgence.

Numéro des urgences : 15 pour le Samu ou 112 depuis un portable

Evaluations des risques

Les procédures et les évaluations des risques sont appliquées pour toutes les activités sur site et hors site. Le détail des procédures et des évaluations doivent être bien entendues et appliquées à tout instant.

Contrôle de la politique de santé et de sécurité

Les directeurs révisent la politique de santé et de sécurité chaque année.

Dernière vérification par Alex et Mark Elliott le 1er janvier 2020.

Commented [alex hard1]: